

Une petite cloche, un petit Christ	Quatre nappes
Quatorze purificateurs	Deux cartons d'autel
Une ceinture d'aube	Une pierre sacrée
Une assiette d'étain	Six lavabos
Un missel franciscain, un Psautier	

MEMOIRE

Une perre de bottes estimées trois shellings 3.
Total 32. 11. 9

ARGENTERIE

Cinq cuilleres et cinq fourchettes d'argent et une grande cuillere pottagère pesant le tout la valeur de sept livres 7 è

Néant. ARGENT MONNOYE
OR MONNOYE

Deux doublons de neuf grains chaque de plus faisant le tout sept livres onze shellings et quatre pences et demi

DETTES ACTIVES

Dû par le gouvernement au dit Révérend Père Berrey six mois d'appointement pour pension, laquelle somme le dit curateur ne peut dire à quoi elle peut se monter, le dit Révérend Père Berrey ayant pris des accomptes.

DETTES PASSIVES DE LA DITE SUCCESSION
VACANTE

Premièrement déclare le dit sieur François Duval, curateur, qu'il lui est dû dix-huit livres courant pour un an de loyer de sa maison rue St-Louis que le dit R. Père Berrey a occupé 18

Item doit la dite succession à la succession de Mr Louis Germain suivant son compte la somme de dix-huit livres quinze shellins et demi pour ballance due au dit compte 18. 15. 6

Item à Joseph Maunier pour cinquante-six bottes de foin une livre courant 1.

Item à Pierre Emond menuisier pour le cercueil du dit R. Père Berrey quinze shellins .15

Item à Jacob Walter boulanger pour une année de pain suivant son compte la somme de onze livres huit shellings et neuf pences 11.8.9.

Item à la Fabrique de Québec, pour les services, en-